



MASTER

Master Muséologie, Muséo-Expographie, Parcours Expographie-Muséographie Écoresponsable



CODE RNCP : 37129 - Nombre de places disponibles : 15 maximum

LES DÉBOUCHÉS

Les musées, mais aussi les lieux culturels en général, les syndicats et communautés de communes, les collectivités, et même les entreprises développent des projets d'exposition.

Les cabinets d'ingénierie culturelle, de muséographie, de scénographie sont également des débouchés possibles pour les étudiants formés en ce domaine.

- Régie et Métiers de la conservation
- Administration de projets
- Conception des expositions
- Médiation et travail auprès des publics

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation vise à former des professionnels dans le domaine de la muséographie, compris au sens large. Ce secteur recouvre tous les métiers de l'exposition en structure ou hors structure muséale. Il s'agit de savoir concevoir et administrer un projet d'exposition, d'écrire un programme muséographique en connaissant les impératifs de la conservation et les attendus des publics pour favoriser les médiations culturelles opérantes.

LES COMPÉTENCES ACQUISES

- Définir le projet muséographique (d'un lieu, d'un événement, d'une exposition, etc.)
- Écrire un scénario ou un programme muséographique
- Savoir concevoir une exposition et administrer un projet
- Contrôler le mouvement des œuvres (inventaire, entrées, sorties, etc.)
- Connaître les impératifs de la conservation des collections, du conditionnement et de la régie
- Savoir travailler avec les prestataires et les partenaires d'un projet d'exposition
- Développer des outils de médiation et d'actions culturelles, notamment avec les publics éloignés des offres culturelles
- Mettre en place des actions et une gestion des principes du développement durable appliqués aux lieux de patrimoine
- Tenir compte d'une éthique écoresponsable

PARTENARIATS

La formation se déroule en collaboration avec le milieu professionnel (l'association des conservateurs des musées de la Région Hauts-de-France, les collectivités territoriales, les associations professionnelles et les réseaux nationaux, de nombreux musées francophones), et en relation avec l'environnement muséal (Louvre-Lens, Saint-Vaast à Arras, Région des musées, Réseau des CCSTI, etc.), ce qui offre des conditions d'études exceptionnelles.



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Université d'Artois
9 rue du Temple - BP 10665
62030 ARRAS CEDEX
Tél. : +33 (0)3 21 60 37 00

Les informations relatives
à cette formation sont données
à titre indicatif et peuvent être modifiées



CONDITIONS D'ACCÈS

MASTER 1

Le dossier de candidature est obligatoire. Tout étudiant titulaire d'un Bac +3 est en droit de déposer une candidature pour la première année de ce Master.

MASTER 2

Le dossier de candidature est obligatoire pour tout étudiant (titulaire d'un Bac +4) venant d'une autre université ou d'une autre spécialité.

FORMATION CONTINUE

Le Master est accessible aux salariés ou demandeurs d'emploi.

Contact : fcu-fare@univ-artois.fr

Ils peuvent faire reconnaître leur expérience pour intégrer le Master via la Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP) ou pour le valider via la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) ou encore le parcours mixte.

Contact : fcu-pac@univ-artois.fr

FORMATION ITINÉRANTE

La formation MEME se déroule en alternance entre l'université et les institutions muséales des Hauts-de-France pour permettre une immersion complète dans le milieu professionnel.

De nombreuses conventions de partenariats permettent de déployer une formation apportant à la fois une solide connaissance des problématiques muséologiques, des connaissances pratiques sur le plan muséographique et des réseaux au niveau régional, national, et international. La formation se déroule dans les musées de la région et de l'EuroRégion et implique de ce fait des déplacements.

RYTHME DE LA FORMATION

(calendrier non contractuel)

MASTER 1

10 semaines de cours par semestre et 15 semaines de stage

MASTER 2

14 semaines de cours par semestre et 20 semaines en institution

Le M2 se fait en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation

Les contrats de professionnalisation et d'apprentissage sont des contrats de travail à durée déterminée ou indéterminée qui permettent d'effectuer la formation alternativement en entreprise et à l'université. Le contrat de professionnalisation offre une rémunération allant de 55 % à 100 % du SMIC, selon l'âge et le niveau de formation du candidat. Le contrat d'apprentissage offre une rémunération allant de 27 % à 100 % du SMIC, selon l'âge du candidat et l'année d'exécution du contrat. Les contrats en alternance vous donnent donc l'opportunité de vous former et d'acquérir simultanément une solide expérience qui facilitera votre insertion professionnelle.

LE PROGRAMME DE LA FORMATION

MASTER 1	MASTER 2
<ul style="list-style-type: none">▪ Muséologie, environnement et contexte▪ Muséographie pratique▪ Méthodologie de conception d'exposition Outils de compréhension et de gestion▪ Workshops (régie, médiation...)▪ Rencontres professionnelles▪ Muséologie▪ Scénographie▪ Gestion des musées▪ Méthodologie▪ Audit montée en qualité▪ Communication culturelle▪ STAGE	<ul style="list-style-type: none">▪ Muséologie▪ Métiers de la muséographie▪ Méthodologie de la conception d'exposition (projet tutoré et muséographie pratique)▪ Administration d'un projet▪ Travailler avec des partenaires▪ Workshops▪ Rencontres professionnelles▪ APPRENTISSAGE

Pour chaque semestre, des rencontres avec des professionnels, des séminaires, visites de site et conduite de projets complètent les enseignements.



CONTACTS

UFR de Lettres et Arts

Responsable du Master MEME
Serge Chaumier
Tél. +33 (0)3 21 60 37 23
serge.chaumier@univ-artois.fr

Secrétariat

Émilie Storez
Tél. +33 (0)3 21 60 49 54
emilie.storez@univ-artois.fr

Consultez le site de la formation :

<http://formation-exposition-musee.fr>

Le site de l'association de filière :

<http://lartdemuser.blogspot.fr>



Si vous rencontrez un problème d'accessibilité (numérique ou du cadre bâti), vous pouvez prévenir la Mission handicap afin que des dispositions soient prises en concertation avec les services concernés